

Incubateur de projets pour de nouvelles modalités d'alternance dans les formations en Travail social

Cette proposition est le résultat d'un groupe de travail qui s'est réuni de janvier 2015 à juin 2016 et qui a rassemblé des Sites qualifiants, des Centres de formation et des délégué.e.s étudiante.e.s autour de la nécessité de reconsidérer les modalités de formation en alternance et leurs temporalités.

Référence : INSTRUCTION INTERMINISTÉRIELLE N° DGCS/SD4A/DGESIP/2015/102 du 31 mars 2015 relative au nouveau cadre réglementaire de mise en œuvre de l'alternance intégrative pour les formations diplômantes du travail social.

Nos débats se sont construits à partir de la crise des stages - avec ou sans gratification - traversée conjointement à la rentrée 2014.

Nous avons pu aboutir à une base de conclusions communes : *« Il paraît possible d'introduire de nouvelles formes de stage avec la recherche d'un bénéfice partagé entre établissements d'accueil, instituts de formation et les professionnels en formation. Cependant cette diversification ne peut pas devenir la règle, l'immersion dans la pratique professionnelle spécifique à chacun des métiers se doit d'être préservée. »*

Quatre pistes d'amélioration des conditions de l'alternance sont retenues :

- Améliorer la communication entre les terrains professionnels et les instituts de formation, rendre plus lisibles les différents parcours de formation et leurs variantes.
- Diversifier les modalités d'accueil des stagiaires : dans le respect du cadre réglementaire et en tenant compte des besoins des établissements, des projets pédagogiques des instituts de formation et des projets individuels des étudiants.
- Travailler sur des formes de pérennité des protocoles d'accueil des stagiaires, tout en conservant la marge de manœuvre et liberté de choix pour les établissements.
- Densifier les échanges à propos de l'alternance, les ouvrir à un plus grand nombre, les diffuser. »

Dit autrement :

- Les formes de l'alternance peuvent s'appuyer sur les propositions et les besoins des terrains professionnels.
- L'alternance peut conserver les modalités classiques de mise en stage et/ou prendre de nouvelles formes telles qu'une étude de territoire, l'actualisation ou l'adaptation de documents institutionnels, ...

Après avoir conçu et testé une Fiche Proposition de projet d'intervention (voir PJ), quelques points d'attention ont été retenus :

- ces accueils peuvent être organisés par un seul établissement, ils peuvent aussi concerner plusieurs établissements réunis dans un projet commun.
- l'importance d'associer les professionnels des équipes est soulignée : au moment du montage des projets support des apprentissages (au sein d'un module ou sur un temps de stage) comme à celui de l'accueil.

Contacts IRTS-LR

Asma AMAR ou référent.e Filière
Assistante des relations champs professionnels
Tel: 04.67.07.82.97

Mail: asma.amar@irtsmontpellier.fr

Contact IFME

Flore MEYER
Formatrice et référente alternance intégrative
Tél : 06 15 03 17 83

Mail : flore.meyer@ifme.fr

Pôle des relations aux champs professionnels

- l'accueil peut concerner un étudiant, un groupe d'étudiants d'une même filière, un groupe d'étudiants interfilière.
- des distinctions sont à opérer en fonction de la temporalité des périodes de formation, leur amplitude et leurs objectifs.
- sur une même période de stage, les situations de formation proposées par les terrains professionnels peuvent être différentes. Ces propositions de stage vont introduire de nouvelles formes de diversité. Il sera nécessaire de travailler avec et auprès des étudiants afin que les différences dans les propositions de stage ne soient pas vécues de manière discriminatoire.
- faire attention au travail en plus pour les établissements.

Des exemples ont été évoqués :

- Proposer à un groupe d'étudiants de travailler sur la reformulation des outils de la loi 2002-2 à l'attention des familles et en direction des enfants.
- Proposer l'accompagnement d'enfants sur des périodes estivales
- Proposer à un groupe d'étudiant de travailler sur le livret d'accueil de l'apprenant

Un calendrier de travail est établi pour cette année scolaire 2016- 2017 :

1. **Décembre**, présentation du projet autour de 2 petits déjeuners au sein d'un établissement invitant ses partenaires :
 - Secteur Montpellier à l'Enclos ST François,
 - Secteur Nîmois à Samuel Vincent,
 - à l'étude secteur Biterrois.
2. **Janvier à mars**, temps de réflexion et de proposition des équipes professionnelles/des services.
3. **Début mars à mai**, envoi des propositions de formation et validation ou finalisation en commission du groupe de travail porteur du projet :
 - 1^{ère} commission fin mars,
 - 2^{ème} commission mi-mai.
4. **Juin**, retour et réponse aux établissements.

Pour le groupe Alternance,
Sophie Théron
Frédérique Monégat
Cathy Bousquet

Le 19 octobre 2016.

Contacts IRTS-LR

Asma AMAR ou référent.e Filière
Assistante des relations champs professionnels
Tel: 04.67.07.82.97

Mail: asma.amar@irtsmontpellier.fr

Contact IFME

Flore MEYER
Formatrice et référente alternance intégrative
Tél : 06 15 03 17 83

Mail : flore.meyer@ifme.fr